

Ajuntament / Commune de Banyuls dels Aspres



— Les Aspres, Terres Catalanes — Benvinguts al País Català —

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tel. - 04.68.21.72.17 - Fax - 04.68.37.52.51 - accueil@banyulsdelsaspres.fr

AVRIL/MAI/JUIN 2025

Lettre d'information N°53

L'adoption tardive de la loi de finances pour 2025 a perturbé l'élaboration des budgets locaux de toutes les communes de France. Entre nouvelles économies souhaitées et dépenses obligatoires, les arbitrages numériques ont encore été complexes en cette dernière année de mandat.

Alors que nous naviguons toujours dans un climat politique pour le moins perturbé, notre belle France navigue sur un océan d'incertitudes et de flous. A notre échelle, il nous semble important de rester sur la ligne de flottaison et de maintenir le cap afin de ne pas sombrer. Soit tout l'inverse de nos dirigeants nationaux qui semblent parfois donner l'impression d'agir avec une impétueuse imprévisibilité.

Bien sûr, pour une petite commune comme la nôtre, cela signifie aussi que les incertitudes sont nombreuses, notamment en ce qui concerne les dotations de l'Etat. Cependant, grâce à une gestion prudente et responsable de nos finances, nous œuvrons et investissons pour les générations futures. Notre trésorerie demeure saine, ce qui nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité tout en continuant à rester vigilant.es.

Le budget 2025, comme les précédents, reflète cette approche. Élaboré avec méthode, il concilie nos ambitions communales de protéger notre cadre de vie et de supporter les contraintes économiques imposées : actuelles et à venir.

Aux responsabilités depuis plus de 10 ans, nous avons toujours fait le choix d'un budget prudent, mais ambitieux, pour continuer à investir dans des projets structurants tout en préservant les équilibres financiers des comptes publics banyulencs.

Cette gestion nous permet, sur ce second mandat, de concrétiser notre programme électoral en un véritable projet de mandat. Notre feuille de route a été largement respectée, voire même étoffée et enrichie grâce à la concertation participative de nos administré.es, à laquelle nous tenons.

Après l'extension de la cantine et l'aménagement d'une classe supplémentaire, en 2021, après le déménagement d'une autre et de la garderie, en 2023, la modernisation du groupe scolaire passera cette année, un nouveau cap et une belle étape. Nous travaillons à la réalisation d'une nouvelle cantine et d'une garderie adaptées aux attentes des élèves, de leurs parents, des équipes enseignante et municipale.



Vote du BUDGET MUNICIPAL 2025

Un budget communal ne fonctionne pas simplement comme une trésorerie, avec des entrées et des sorties : il résulte de l'équilibre comptable entre la section de FONCTIONNEMENT et la section d'INVESTISSEMENT, via ses capacités d'autofinancement. Les résultats de l'exercice du Compte Administratif 2024 sont excédentaires de près de 144 000 € en section de FONCTIONNEMENT et d'à peine un peu plus de 20 000 € en INVESTISSEMENT.

Le 26 mars dernier, après l'adoption des comptes 2024 de gestion et administratif, M. Matthieu MAIRENDE-GOUGES, Adjoint délégué aux finances, a présenté le Budget Primitif 2025, dernier budget de la mandature de l'équipe municipale.

Il a été souligné que ce budget se situe dans la continuité de celui de 2024 avec un certain nombre de paramètres extérieurs non maîtrisables qui rendent son élaboration toujours complexe. Pour autant, la Municipalité a présenté un budget prudent et sécurisé, en adéquation avec le programme et les ambitions de l'équipe communale.

Depuis 2014, l'équipe municipale fait le choix d'investissements conséquents pour offrir à tous les Banyulenc.ques des équipements modernes, respectueux de l'environnement et conformes à leurs attentes, le tout, dans le respect d'une politique financière rigoureuse, en maîtrisant successivement les budgets communaux.

Ces finances saines permettent de budgétiser sereinement l'étude d'un nouveau pôle CANTINE/ GARDERIE au groupe scolaire, ainsi que le déploiement de caméras de vidéo-surveillance et la création d'un poste de policier municipal, sur le volet de la Sécurité et du Cadre de vie.

FONCTIONNEMENT

RECETTES PRÉVISIONNELLES	
002 - Résultat de Fonctionnement REPORTÉ 2023	120 000,00 €
013 - Atténuation CHARGES & AMORTISSEMENTS	15 000,00 €
70 - Produits de SERVICES	58 407,00 €
73 - IMPÔTS & TAXES	908 028,00 €
74 - DOTATIONS & PARTICIPATIONS	209 388,63 €
Produits de GESTION, FINANCIERS & EXCEPTIONNELS	69 795,00 €
Total PRÉVISIONNEL des RECETTES	1 380 618,63 €

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	
011 - CHARGES à Caractère GÉNÉRAL	458 284,48 €
012 - CHARGES de PERSONNEL & FRAIS ASSIMILÉS	752 000,00 €
CHARGES de GESTION & AMORTISSEMENT	160 334,15 €
CHARGES FINANCIERES, INTERETS & EXCEPTIONNELLES	10 000,00 €
Total PRÉVISIONNEL des DÉPENSES	1 380 618,63 €

INVESTISSEMENT

RECETTES PRÉVISIONNELLES	
001 - Excédent reporté 2024	109 574,87 €
1068 - Affectation du Résultat 2024	84 349,36 €
10 - DOTATIONS, Fonds de compensation T.V.A & T.A.	80 556,02 €
OPERATIONS/SECTIONS, Patrimoniales & Subventions	132 974,15 €
16 - Dépôt & Emprunt	0,00 €
Total PRÉVISIONNEL des RECETTES	407 454,40 €

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	
16 - Remboursement Emprunts COMMUNE	98 000,00 €
20 - Dépôts, Cautions, Immobilisations INCORPORELLES	20 000,00 €
204-subventions equipements versées ,travaux voirie	26 000,00 €
Immobilisations CORPORELLES	263 454,40 €
Immobilisations EN COURS	0,00 €
Total PRÉVISIONNEL des DÉPENSES	407 454,40 €

Pour continuer à être clairs et transparents, les chiffres avancés ci-dessus, ainsi que ceux des budgets successifs de la commune sont vérifiables et téléchargeables pour tout un chacun :

www.economie.gouv.fr/cedef/fiches-pratiques/ou-trouver-les-chiffres-cles-des-budgets-des-collectivites-locales

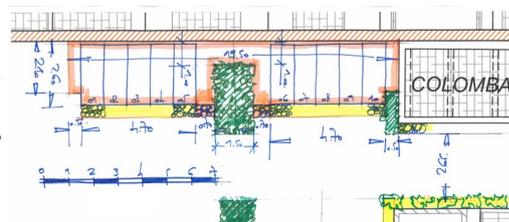
CIMETIÈRE : Création de COLOMBARIUMS et d'ENFEUS



Fin avril, ont débuté, en régie, les travaux préparatoires pour accueillir une vingtaine de nouveaux columbariums, dans le prolongement de ceux existants au cimetière du bas.

Quant aux 30 enfeus, ils seront implantés, en alignement du mur d'enceinte. Les travaux de terrassement devraient commencer sous peu, pour une livraison durant l'été 2025.

Un travail particulier sera réalisé en matière de plantations, d'espaces verts et d'aménagements afin que ces nouvelles constructions s'harmonisent dans ce lieu de recueillement et de mémoire. Une réflexion est aussi en cours sur un embellissement en pied des enfeus et des caveaux existants, sur une création de liaisons entre les cimetières.



MAIRIE : Nouvelle amplitude horaire les lundis après-midi

Attentifs aux besoins de nos administré.es, afin de leur faciliter davantage la vie, et grâce à l'étoffement du secrétariat d'accueil, il a été possible, les lundis après-midi, d'amplifier les horaires d'ouverture au Public de la cité administrative.

Depuis 12 mai 2025, le secrétariat de votre MAIRIE est ouvert les LUNDIS jusqu'à 18h00.

En cas d'URGENCE, contactez les services techniques au 06.71.56.14.19 (Jusqu'à 17h00)

CATASTROPHE NATURELLE SECHERESSE/RETRACTATION des SOLS

Durant l'été 2024, la Municipalité avait constitué, auprès de la Préfecture des PO, un dossier de demandes de reconnaissance de CATASTROPHE NATURELLE relatif à la sécheresse et à la rétractation des sols impactant la structure de certaines habitations sur le village.

Le 03 mars dernier, nous informions tous nos administré.es que par arrêté interministériel en date du 26 février 2025, la commune de Banyuls dels Aspres a été officiellement reconnue en état de catastrophe naturelle pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2023.

SI NOUS DEVIONS RECEVOIR DE NOUVELLES DEMANDES ÉTAYÉES SUPPLÉMENTAIRES EN MAIRIE, NOUS POURRIONS AINSI CONSTITUER UN NOUVEAU DOSSIER POUR L'ANNÉE 2024

« BIEN VEILLIR » avec le programme ICOPE

Préserver l'autonomie de nos séniors reste une de nos priorités !



« Icope de l'OMS » est fait pour vous ! Il permet de surveiller 6 fonctions déterminantes : la vue, l'audition, la mémoire, la mobilité, la nutrition et l'état psychologique.

Vous pouvez d'ores et déjà télécharger gratuitement l'application « Icope Monitor » et vous évaluer seul tous les 6 mois, ou avec l'aide d'un professionnel de santé.

La prévention de la dépendance des personnes âgées constitue un défi majeur pour notre société et une priorité pour l'ARS.

Développé par l'OMS, le programme ICOPE a pour objectif de retarder la dépendance en repérant précocement les facteurs de fragilité chez nos séniors, même actifs.

Vous avez plus de 60 ans ? Vous souhaitez conserver votre autonomie ? Le programme

Dans notre lettre d'information N°44 de SEPTEMBRE/OCTOBRE 2023 nous vous parlions déjà du programme ICOPE pour le bien vieillir et plus d'autonomie à domicile.

Ce programme s'adresse aux personnes de plus de 60 ans autonomes et vise à repérer précocement les premiers signes de fragilité afin de préserver son autonomie le plus longtemps possible.

Début juin, à THUIR, Le Dr BONHOURE, Cheffe de Pôle de Gériatrie au Centre Hospitalier de Perpignan (CHP) et le Dr BARNIER-FIGUE, gériatre au Centre Mémoire Territorial du CHP, organisent une conférence intitulée « Le BIEN VEILLIR », à destination des personnes de 65 ans et plus, autonomes à domicile.

Le Jeudi 5 juin 2025, de 9h30 à 11h - Salle Grégory à la Maison du Citoyen
03, Av. du Dr ECOIFFIER - 66300 Thuir

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de l'étude clinique Icope TRIAL, menée en partenariat avec le Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse. Elle vise à montrer combien la prévention peut favoriser un vieillissement en bonne santé.

La conférence se conclura par la présentation de cette étude et la possibilité, pour les personnes intéressées, de transmettre leurs coordonnées afin de participer à la démarche.

L'étude propose une évaluation de six fonctions clés liées à l'autonomie. En fonction des résultats, un bilan complémentaire pourra être proposé, soit par une équipe spécialisée, soit dans le cadre d'une hospitalisation de jour au Pôle de Gériatrie. Un plan de soin personnalisé sera alors établi et partagé avec le médecin traitant du patient.

Groupe scolaire A.SAÏSSET : Lancement des études de l'EXTENSION

Le 12 mai courant, la commission communale d'Appel d'Offres s'est réunie pour analyser les candidatures des bureaux d'études spécialisés dans l'Assistance de la Maîtrise d'Ouvrage et faire le choix du lauréat.

Aujourd'hui, la procédure d'attribution reste toujours en cours et pourrait être validée lors du prochain conseil municipal. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé.es de son avancement.

PROTÉGER votre HABITATION des FEUX de VÉGÉTATIONS



Dès aujourd'hui, pensez à vous protéger pour votre sécurité de demain ! Ces dernières années, des feux d'une ampleur inédite ont ravagé notre département et nos territoires. Localement, nous ne sommes pas à l'abri mais heureusement épargnés jusqu'à aujourd'hui.

Depuis Août 2023, la Préfecture des P.O. a souhaité intégrer la commune de Banyuls dels Aspres dans le Plan d'Aménagement des Forêts contre les Incendies (PAFI) des Aspres.

La même année, en octobre, la commune adhère au Secteur d'Intervention Prioritaire (SIP) des Aspres, qui regroupe la trentaine des communes du piémont du Canigou, de Corbères les Cabanes à St Jean Pla de Corts.

Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens, vos voisins et la nature environnante. Dans les zones les plus exposées au risque d'incendie, le débroussaillage est une obligation légale.

Le débroussaillage vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments ou autre équipement. Il reste, en cas d'incendie, la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers.

Si vous êtes concerné.es par l'obligation légale de débroussaillage, vous avez dû recevoir l'information de la commune. Nous vous invitons néanmoins soit à nous contacter directement en mairie ou vous rendre sur le site : www.jedebroussaille.gouv.fr.

Stade municipal R. MALET : RÉENSEMENCEMENT du TERRAIN



En ce mois de mai, aux vues des derniers allègements préfectoraux relatifs à la sécheresse, aux améliorations hydriques significatives sur toute la vallée du Tech et en accord avec les dirigeants du FC ASPRES, la commune de Banyuls dels Aspres tentera cet été de sauver la pelouse principale très sollicitée toute l'année par les licenciés et/ou autres sportifs.

Son réensemencement a été réalisé cette semaine. La pelouse restera inaccessible et impraticable jusqu'à la reprise fin Août.

Comptant sur une météo plus clémente et moins capricieuse que ces dernières années, l'arrosage sera maintenu mais de façon raisonnée. Pour la préservation de la ressource, le système d'aspersion a été aussi contrôlé afin de maintenir un arrosage le plus économe en temps et en eau.

DÉPÔTS SAUVAGES : Cette INCIVILITÉ ne doit pas être une FATALITÉ !

Dans l'édito de la dernière lettre d'info, nous revenions, photos à l'appui, sur la notion du bien-vivre ensemble et sur toutes ces incivilités qui nous pourrissent à tous la vie ; les illustrations choisies pourtant parlantes ne semblent avoir eu, sur certain.es, qu'un moindre effet voire malheureusement aucun.

Cette semaine, nos agents communaux ont malheureusement dû intervenir pour ramasser des volumes de débris et de chantier que des usagers avaient "tout naturellement" abandonnés. C'est un fléau permanent et exaspérant, face auquel nous devons, tous ensemble, nous retrousser inlassablement les manches face à ce manque de considération pour la Nature, pour les agents communaux et pour nous-mêmes, en fait !

Abandonner tout, n'importe quoi n'importe où, sous prétexte que cela sera ramassé, est devenu un état d'esprit presque "naturel" dans lequel ont l'air de se complaire certains indémodables pollueurs ! Les agents communaux ou de la Communauté de Communes des Aspres ne devraient pas avoir à ramasser et nettoyer après vous ! Laisseriez vous tous ces débris dans vos jardins ? Devant vos maisons ? A la trop simple portée de tous y compris à vos animaux ?

NON ! Alors, ensemble, luttons contre et partageons la nécessité de respecter nos espaces publics, ainsi nous respecter surtout le travail de tous les agents de collecte et communaux et entre citoyens.

Tribune « AGIR ENSEMBLE POUR BDA » : Mme Dolorès CARRÉ, Mme Mireille FOXONET et M. Frédéric MALET nous ont fait savoir qu'il n'y aurait pas de tribune à paraître dans cette lettre d'information communale.

Déjections canines

Lui ne peut
pas ramasser...
vous, oui !



PÉTANQUE B.d.A

VIDE-GRENIER

Le DIMANCHE 1^{er} JUIN 2025

au STADE « Raymond Malet » et au Terrain de pétanque
de Banyuls dels Aspres

Restauration et buvette assurées toute la journée

INSCRIPTIONS et RÉSERVATIONS : à partir du 19 mai
(sauf le 29 mai) du lundi au vendredi, de 15 h à 18 h.

Auprès de Mme GUERIoT (uniquement l'après-midi)

23, rue d'Andorre 66300 - BANYULS dels Aspres

Tél. : 04 68 21 86 50

Si intempéries, vide-grenier reporté au 15 juin 2025

Pour un emplacement de 4 mètres : 8 euros

Se munir de la carte d'identité

SOIRÉE TAPAS
LE 7 JUIN 2025

Ô PETIT BANYULS

PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
RÉSERVATION OBLIGATOIRE

LÉON'ARTS

CENTRE D'ART

2024 - 2025

INVITATION

ANNIVERSAIRE

10H00 - 23H00

15 JUIN

"UN AN D'EXISTENCE
GRACE À VOUS"

SUR L'AIRE DU VILLAGE CATALAN

INAUGURATION
BOUTIQUE D'ART

FANFARE

LIVE PAINTING
ASTUS2

MARCHÉ D'ART

REPAS CONCERT

CIRQUE AÏBARON

SITUÉ AU PARKING
DU STADE RAYMOND MALET

SAMEDI 24 MAI À 16H
ET
DIMANCHE 25 MAI À 16H

INFO AU 06.56.75.28.94

FÊTE FORAÏNE

SITUÉE AU PARKING
DU STADE RAYMOND MALET

DU MERCREDI 28 MAI
AU
DIMANCHE 15 JUIN

MANÈGES "OÏVERAS"

BDA'THEQUE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE
BANYULS DELS ASPRES



ATELIERS DE JUIN

A PARTIR DE 16H



MERCREDI 4 JUIN

CADRE DE FLEURS SÉCHÉES



MERCREDI 11 JUIN

POISSONS SUR PAPIER DIFFUSEUR



MERCREDI 18 JUIN

PEINTURE / COLLAGE / DÉCOUPAGE

Bibliothèque municipale
Espace culturel GUY MALE
Rue du soleil
66300 Banyuls dels Aspres

HORAIRES
DU MARDI AU VENDREDI 15H30 - 18H
LES MARDIS 09H30 - 11H30



BANYULS DELS ASPRES
PLACÉ DE LA RÉPUBLIQUE

CONCOURS DE PEINTURE AU SOL

THÈME : "LE PETIT MONDE DES INSECTES"

LE 9 JUIN DE 10H À 12H



VENEZ TENTER VOTRE
CHANCE ET PARTAGER
UN MOMENT CONVIVIAL !



CONCOURS OUVERT À
TOUS LES ÂGES !



Espace
Citoyens
Premium

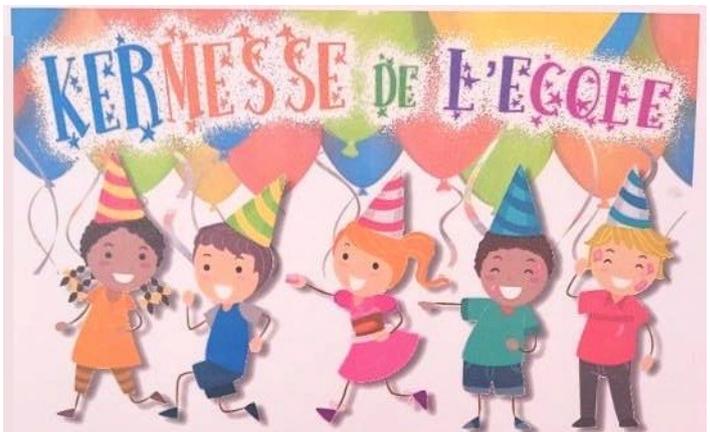
NOUVEL ARRIVANT

INSCRIPTIONS
POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2025
aux services de la Restauration Scolaire
et de l' Accueil de Loisirs (les mercredis)

Sur l'Espace Citoyens
de la Communauté de Communes des Aspres

<https://www.espace-citoyens.net/cc-aspres/espace-citoyens/>

⚠ Date limite : 04/07/2025 ⚠



samedi 14 juin

9h30-12h